

Écoles, culture, services... déconfinement J-2

Saint-Lô. La rentrée des élèves, élément clé de la reprise d'activité à Saint-Lô, se fera à partir du mardi 12 mai dans les écoles publiques. La mairie a rendu sa copie, jeudi 7 mai.

Pourquoi ? Comment ?

Quel est le calendrier de la reprise de l'école à Saint-Lô ?

Un calendrier de « **reprise progressive** » a été présenté jeudi soir aux représentants des parents d'élèves. La pré-rentrée, celle des enseignants, a lieu lundi 11 mai. « **Nous maintenons lundi un accueil à l'école de l'Yser pour les enfants des professionnels mobilisés pour la crise sanitaire. Il sera assuré par des agents de la Ville** », souligne Clément Nignol, responsable du service éducation.

Mardi 12 mai, s'y ajouteront dans les écoles publiques les élèves de grande section, CP, CM2, des Ulis (Unités localisées pour l'intégration scolaire) et des Itep (Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques).

Et à partir du lundi 25 mai, les CE1, CE2 et CM1. « **À la fin mai, nous ferons un état des lieux des modalités d'accueil et on décidera si l'on intègre les autres classes de maternelle.** » Les tout-petits pourraient revenir à l'école à partir du 1^{er} juin.

Combien y aura-t-il d'élèves par classe ?

La Ville a prévu d'accueillir quinze enfants par classe au maximum, dix en maternelle. Si les effectifs entraînaient un potentiel « **dépassement de cette jauge, on serait amené à mettre en place une alternance : deux jours à l'école, deux jours à la maison** », précise Clément Nignol. Il y aura quatre possibilités de prise en charge des enfants : en classe, avec l'enseignement à distance, à l'étude dans des locaux périscolaires, en activités (sport, santé, etc.).

Les enfants devront-ils porter un masque ?

Les maternelles n'en porteront pas. Les élèves d'élémentaire « **seront autorisés à en porter, si les parents le souhaitent et à condition qu'ils l'utilisent correctement** ». Les personnels seront munis de masques.

Les enfants pourront-ils aller en récréation ?

« **En lien avec les directeurs d'écoles, on offre la possibilité d'avoir une récréation en extérieur** », confirme Clément Nignol. Les élèves ne pourront pas utiliser les jeux extérieurs ni de ballons « **mais ils pourront prendre l'air** ». Les élèves iront en récréation « **en nombre restreint, classe par classe** ».

Quel sera le protocole sanitaire dans les écoles ?

Le protocole sera affiché aux entrées des écoles, présenté lundi matin au personnel et expliqué aux enfants « **pour qu'ils s'approprient bien les règles** ». Et des règles, il y en aura beaucoup. Règles de circulation avec dans

certains établissements un accueil échelonné et dans d'autres « **l'utilisation d'entrées et sorties différentes** ». Règles d'hygiène avec, pour les enfants, un lavage des mains très fréquent. Règles de distanciation sociale avec un espace d'un mètre entre les élèves et des « **zones étanches définies entre les différentes classes** ». Aération régulière des locaux et désinfection des sanitaires, poignées de portes et interrupteurs « **au moins deux fois par jour** »... À la cantine, trois services sont prévus au lieu de deux, « **avec désinfection après chacun** ».

Combien d'enfants sont attendus ?

Un millier d'écoliers ont été accueillis en septembre 2019 dans les écoles publiques. Selon un sondage réalisé par la Ville la semaine dernière, 63 % des parents comptent envoyer leurs enfants à l'école. Combien seront présents de manière effective ? Réponse dans quelques jours.

Émilie MICHEL.



Le retour en classe se fera progressivement à partir de mardi 12 mai pour les écoliers saint-lois. Archives Ouest-France/Franck Dubray